

1. A propos du Festival

Fondé en 1995, le Festival International du Film de Genève (GIFF) est le plus ancien festival de cinéma de Genève et l'un des premiers au monde à inclure la télévision dans ses programmes. Carrefour des genres et des disciplines, Le Festival propose chaque année pendant dix jours des films, des séries, des installations digitales et des œuvres immersives à quelque 40 000 festivaliers. Au cœur du Festival se trouve le Geneva Digital Market, un événement unique en Suisse dédié à l'innovation audiovisuelle avec plus de 650 participants dont des acteurs majeurs des industries culturels et créatives.

La 29e édition aura lieu du **3 au 12 novembre 2023**.

2. Sections

Compétitions

- **Compétition internationale de longs métrages**
Une sélection de dix longs métrages qui bousculent les conventions stylistiques et tracent les sillons du cinéma de demain.
- **Compétition des séries internationales**
Une fenêtre exclusive en Suisse des meilleures séries internationales, dont le GIFF rend compte depuis plus de vingt-cinq ans. Le concours expose, au travers de dix pilotes de séries, le potentiel d'innovation du format le plus populaire et le plus dynamique de l'audiovisuel contemporain.
- **Concours international d'expériences immersives**
Pionnier dans le domaine des arts numériques, le GIFF propose depuis 2016 une Compétition internationale d'œuvres immersives. Une sélection exceptionnelle d'œuvres immersives et interactives en réalité virtuelle (VR), augmentée (AR) et mixte (MR) qui explore les riches liaisons entre narration et technologie.
- **Future Is Sensible**
Une section compétitive convergente dédiée à la prospective sociale, écologique et technologique. Séries dystopiques, films d'anticipation, œuvres XR de science-fiction et technologies exploratoires questionnent les choix éthiques et leur impact sur le futur.

Sections convergentes (hors compétition)

Les sections hors compétition telles que **Highlights**, **Pulsation**, **Pop TV**, **Sight and Sound** et **Tales of Swiss Innovation** sont des sections convergentes. Les longs métrages, les séries, les expériences immersives, les installations numériques ainsi que les performances peuvent donc être inclus dans la même section.

- **Highlights**
La section de tous les événements majeurs du Festival: cérémonies, Avant-premières de films parmi les titres les plus attendus de l'année, intégrales de séries d'auteur·e·s prestigieux·euse·s, Premières mondiales de séries suisses, installations numériques de pointe et œuvres immersives uniques en leur genre.

- **Pulsation**
Une sélection de projets cinématographiques, sériels ou numériques qui prennent le pouls de la création contemporaine et pointent l'émergence de nouveaux auteur·e·s ou tendances artistiques.
- **Sight & Sound**
Des soirées et des performances artistiques – liant son et image – données par des artistes frondeur·euse·s ou pionnier·ère·s de la scène et des arts visuels.
- **POP TV**
Le GIFF propose une immersion inédite dans l'histoire du média télévisuel avec POP TV – The Untold Story of the Small Screen. Ce programme retrace – pour le meilleur et pour le pire – l'évolution des contenus qui ont fomenté notre culture populaire depuis nos salons. Séries, films et émissions mythiques font revivre ou découvrir l'antichambre des esthétiques qui ont influencé l'audiovisuel contemporain.
- **Tales of Swiss Innovation**
Une carte blanche et une masterclass offertes à une personnalité suisse qui a, de manière significative, contribué à l'avancée de la branche audiovisuelle dans les domaines de la narration, de la mise en image, de la production ou de la diffusion

Hommages

- **Prix Film & Beyond**
Chaque année, le prix Film & Beyond récompense en personne un·e artiste interdisciplinaire pour l'ensemble de sa carrière présentée sous la forme de rétrospective.
- **Geneva Award**
Ce prix récent récompense la carrière de personnalités, invité·e·s d'honneur du Festival, qui ont su par leurs choix artistiques et le courage de leurs opinions inspirer leurs contemporains et leurs contemporaines. Un hommage accompagné d'un programme rétrospectif et d'une conférence publique.

3. Jurys et prix

- **Compétition internationale de longs métrages**
Un jury composé d'un·e cinéaste de renom accompagné·e de quatre étudiants en cinéma décernera le Reflet d'Or du meilleur long métrage, offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000
(75% du montant du prix revient au réalisateur et 25% à l'ayant droit qui a inscrit le film dans la sélection du Festival)
- **Compétition Séries Internationales**
Un jury inclusif composé de cinq festivalier·ères récompensera la meilleure série en compétition avec le Reflet d'Or de la Meilleure Série, offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000
- **Concours international d'expériences immersives**

Un jury d'experts internationaux décernera le Reflet d'Or de la meilleure expérience immersive, offert par la Ville et l'Etat de Genève : CHF 10'000

- **Prix Future Is Sensible**

Un jury composé de trois personnalités internationales actives dans le domaine de l'audiovisuel et des industries culturelles récompensera un film, une série ou une expérience immersive qui se distingue par son humanisme, sa dimension éthique et son impact positif sur l'avenir. Le prix est offert par Migros Pour-cent culturel : CHF 10'000

4. Conditions d'admission

Tous les genres de films et de programmes sont acceptés, qu'il s'agisse de documentaires, de fictions ou d'animations, à l'exception des œuvres considérées comme faisant la publicité d'un service ou d'un produit. Les courts métrages ne sont pas éligibles, à l'exception d'initiatives spécifiques du Festival.

- a) Les œuvres doivent être produites en 2022-2023 (à l'exception des programmes d'hommage et des rétrospectives).
- b) Pour les films/séries/expériences XR en compétition, une première suisse est requise. Les longs métrages, séries et expériences immersives inscrits ne peuvent pas avoir été montrés/projetés/diffusés (sur des chaînes de télévision suisses non cryptées, des plateformes web en libre accès, des cinémas, des festivals et des événements publics) en Suisse avant le 13 novembre 2023.
- c) Après confirmation de sa participation à la 29e édition du Festival International du Film de Genève, une œuvre ne peut plus être retirée de la sélection officielle. Toutefois, le Festival se réserve le droit de retirer une œuvre si elle ne remplit pas les conditions énoncées ici et de disqualifier toute œuvre contenant des éléments protégés par le droit d'auteur sans autorisation.
- d) Un comité de sélection composé d'experts suisses et internationaux assiste le directeur artistique et le responsable des programmes dans la sélection des œuvres pour le programme officiel. Le Festival se réserve le droit de choisir la section dans laquelle les œuvres seront présentées.
- e) Les durées minimales acceptées pour les œuvres sélectionnées sont de 60 minutes pour les longs métrages et de 15 minutes par épisode pour les séries/mini-séries. Il n'y a pas de durée fixe pour les expériences immersives ou les installations numériques.
- f) Les formats suivants sont acceptés pour les œuvres invitées à l'édition 2023 :
 - Longs métrages : DCP (24 ou 25 fps)
 - Séries : DCP (24 ou 25 fps), Fichier numérique (Quicktime, Apple Pro Res, 100Mbit/s limité, 25 fps)

- Expériences immersives: Fichier numérique compatible avec les casques de réalité virtuelle, les dispositifs de réalité augmentée ou mixte (sous réserve des possibilités techniques et spatiales).
- Installations numériques : Fichier numérique et tout autre dispositif requis (sous réserve des possibilités techniques et spatiales).

5. Soumission et délais

Les appels à candidatures pour la prochaine édition du Festival sont ouverts exclusivement aux séries, aux expériences numériques et immersives (réalité virtuelle, réalité augmentée et réalité mixte). Il n'y a pas d'appel à candidatures pour les longs et courts métrages.

- Les inscriptions se font en ligne sur la plateforme MyGIFF du Festival.
- Un lien vers un screener du film/de la série ou un build des expériences XR doit être fourni avec le formulaire de soumission. Le screener ou le build doit être accessible jusqu'en septembre 2023. Si le lien ou le mot de passe n'est plus valide, le film ne pourra pas être pris en considération pour la sélection.
- La soumission et la participation d'une œuvre au Festival impliquent l'acceptation des conditions de participation. En cas d'imprévu, la décision de la Direction du Festival est sans appel.
- Pour être pris en considération pour l'édition 2023, les soumissions doivent être enregistrées avant les **dates limites** suivantes :
 - Série : 17 août 2023
 - Expériences immersives : 17 août 2023
 - Installations numériques : 17 août 2023
- Il n'y a pas de frais de soumission

6. Œuvres sélectionnées

- Les films, séries et expériences immersives sélectionnés sont enregistrés en ligne. Si votre œuvre a été sélectionnée, vous recevrez un lien vers notre formulaire d'inscription en ligne. Si ce n'est pas le cas, veuillez-nous en informer immédiatement.
- L'inscription en ligne génère un contrat (le présent Terms and Conditions) que vous devez accepter.
- Pour un usage interne, une copie de la version finale de votre film, série ou expérience immersive doit être fournie dès que possible, via un lien téléchargeable ou un transfert de fichier (Vimeo, Dropbox, WeTransfer, Filemail, etc).
- Les films et séries peuvent être mis à la disposition des professionnels (projections de presse, du jury ou de l'industrie) sauf cas particuliers.

- e) Toute la documentation nécessaire au catalogue et au site web du Festival doit être envoyée dès que possible et au plus tard à la mi-septembre 2023 :
- Distribution et générique
 - Filmographie, nationalité, année et pays de naissance du (des) cinéaste(s)/créateur(s)
 - Une photo du/des cinéaste(s)/créateur(s) (images numériques, 300 DPI, JPG)
 - Entre 1 et 3 images horizontales de l'œuvre (images numériques, 300 DPI, JPG)
 - Un fichier/lien protégé par un mot de passe de la version finale de l'œuvre en HD
 - Un fichier ou un lien vers la bande-annonce
- f) Afin de mettre en valeur chaque œuvre et chaque programme, l'inscription autorise le Festival à utiliser les bandes-annonces et les extraits associés dans ses salles, sur son site Internet et sur ses canaux de promotion. Le Festival se réserve le rôle de rédiger le synopsis des œuvres sélectionnées pour ses différents supports de communication.
- g) Avec l'autorisation des ayants droit, les films, séries et expériences immersives de l'édition 2023 pourront être projetés ou mis en valeur lors de programmes de rediffusion après le Festival (tel que le programme GIFF Unlimited).
- h) Tous les films et séries sélectionnés seront projetés dans leur langue originale avec des sous-titres en anglais et/ou en français. La production et le coût des sous-titres sont à la charge du Festival. Une liste de dialogues avec timecodes peut être demandée, veuillez-vous assurer qu'elle correspond à la version/épisode(s) projeté(s) pendant le Festival.

7. Envoi des copies et assurance

- a) Une copie de projection (copie finale pour la projection au Festival) physique ou dématérialisée, doit arriver au Festival dans les délais mentionnés (avant le 6 octobre 2023) et doit être mise à disposition jusqu'à la fin de la manifestation (13 novembre 2023). Si une copie de projection unique est programmée en même temps dans d'autres festivals/événements, nous devons en être informés dès l'enregistrement du programme, afin que nous puissions prévoir des solutions et garantir les meilleures conditions de projection.
- b) Les frais d'envoi ou de douane à l'arrivée et au départ des copies de projection finale des films/séries sélectionnés sont pris en charge par le Festival, pour autant qu'elles parviennent au Festival dans les délais impartis. Ces copies seront renvoyées à l'expéditeur après la fin du Festival (sauf exceptions discutées précédemment).

Veuillez envoyer tout le matériel à
Festival International du Film de Genève (GIFF)
Rue de Chantepoulet 1
1201 Genève

- c) Pour les tirages internationaux, une facture proforma doit être envoyée avec la copie de projection. Le titre, la mention du nom de l'expéditeur, le format, la durée, le

nombre de support(s) et l'information selon laquelle le film/la série est en couleur ou en noir et blanc doivent toujours être indiqués sur le(s) document(s).

- d) Si la copie DCP est cryptée, un (1) KDM par projection doit être mis à disposition pour la durée du Festival, ainsi qu'un (1) KDM de test à une date antérieure (pour les tests techniques).
- e) Les frais d'assurance pour la période entre la réception et le retour des copies de films sont couverts par le Festival. En cas de perte ou de dommage pendant cette période, le Festival n'est responsable que de la valeur de remplacement des supports vierges.
- f) La copie de projection (DCP) du film/série sélectionné(e) doit arriver au plus tard le 6 octobre 2023 afin d'assurer les meilleures conditions de projection et de sous-titrage. Des exceptions peuvent être faites à la discrétion du Festival.

8. Règles générales

La direction du Festival traitera toute circonstance exceptionnelle non mentionnée ci-dessus. Elle peut accorder des dérogations spéciales pour des demandes spécifiques et justifiées. La participation au Festival International du Film de Genève implique l'acceptation pleine et entière de toutes les conditions énoncées dans le présent règlement. Le Festival se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps et sans préavis.

Festival International du Film de Genève, mai 2023

Pour plus d'informations, veuillez contacter

Maral Mohsenin
Responsable des programmes
maral.mohsenin@giff.ch